

MÉMO

Le 11 février 2025

DESTINATAIRES : Cadres académiques
Cadres administratifs

SUJET : Placements liés aux fonds philanthropiques

Nous vous avisons que la période annuelle pour effectuer des changements dans vos placements en philanthropie est maintenant ouverte; vous pourrez, dans le prochain mois, ajouter ou retirer des sommes, soit à partir de projets du fonds de souscription (S...), ou soit à partir de projets de revenus de dotation RH000/RX000.

Afin d'obtenir des rendements sur des sommes importantes disponibles dans les projets mentionnés, veuillez prendre connaissance du [document joint](#) expliquant les particularités de chaque type de placement permis.

D'ici quelques jours, Serge Brunelle va écrire aux unités qui ont déjà des placements dans les Fonds d'épargne (Souscription ou FAR) ou dans le Fonds de placement FAR afin de leur fournir une mise à jour des tableaux de placements. Ces derniers leur serviront à prendre leurs décisions de placement pour l'année 25-26.

Également, un [tableau sommaire](#) sera envoyé à ces unités pour faciliter la transmission de leurs directives de placement pour l'année 25-26.

Toute unité qui souhaite placer ou rapatrier des sommes dans l'un ou l'autre des fonds doit communiquer par courriel avec Serge Brunelle, responsable des Fonds de souscription et de dotation.

La date limite de transmission des demandes des unités aux Services financiers est le **14 mars 2025, à 17h**.